Señor Lázaro M.ª Pérez

APOLOGIE

DE MONSEIGNEUR

EMMANUEL-JOSEPH DE MOSQUERA,

MORT ARCHEVÊQUE DE SANTA-FÉ DE BOGOTÁ,

ET DE SA RÉPONSE A L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX,
du 2 février 1849,

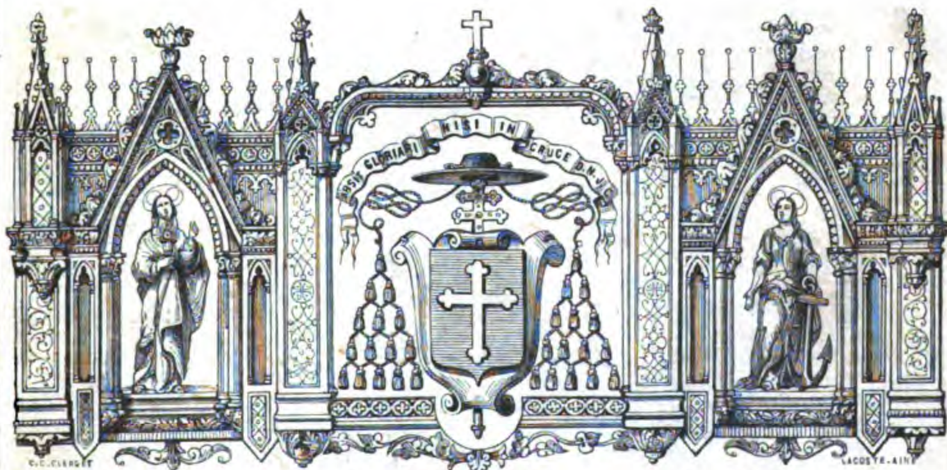
OU

LETTRE
A SON ÉMINENCE LE CARDINAL GOUSSET,

ARCHEVÊQUE DE REIMS,

PAR

EMMANUEL-MARIE DE MOSQUERA,
ANCIEN MINISTRE.



PARIS,

LIBRAIRIE D'AUGUSTE VATON, RUE DU BAC, 50. | LIBRAIRIE DE CH. DOUNIOL, RUE DE TOURNON, 29.

1856.

APOLOGIE

DE MONSEIGNEUR

EMMANUEL-JOSEPH DE MOSQUERA,

MORT ARCHEVÊQUE DE SANTA-FÉ DE BOGOTÁ,

OU

LETTRE A SON ÉMINENCE LE CARDINAL GOUSSET,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

ERRATA

—

Page 40, ligne 2, *au lieu de :* Pontiliex, *lire :* Pontifex.

— ligne 29, *au lieu de :* discussione, *lire :* discussioni.

PARIS. — IMPRIMERIE BÉNARD ET CIE,
2, rue Damiette

APOLOGIE

DE MONSEIGNEUR

EMMANUEL-JOSEPH DE MOSQUERA,

MORT ARCHEVÊQUE DE SANTA-FÉ DE BOGOTÁ,

ET DE SA RÉPONSE A L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX,

du 2 février 1849,

OU

LETTRE

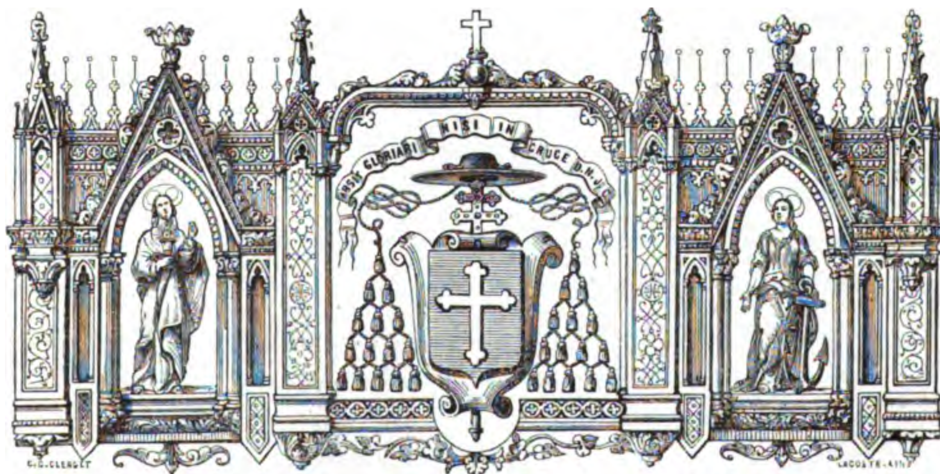
A SON ÉMINENCE LE CARDINAL GOUSSET,

ARCHEVÊQUE DE REIMS,

PAR

EMMANUEL-MARIE DE MOSQUERA,

ANCIEN MINISTRE.



PARIS,

LIBRAIRIE D'AUGUSTE VATON, RUE DU BAC, 50. | LIBRAIRIE DE CH. DOUNIOL, RUE DE TOURNON, 29.

1856.

AVANT-PROPOS.

Il était bien loin de notre pensée que nous aurions un jour à nous occuper de faire l'apologie de l'Archevêque de Santa-Fé de Bogotà, auprès de ce même cercueil où nous avions déposé temporairement les restes mortels de sa vénérable personne. Cependant cette tâche nous a été imposée par la circonstance à jamais déplorable d'une erreur de jugement à son égard, qui s'est insinuée dans deux graves écrits, devenus aujourd'hui du domaine public.

Nous ne pouvions pas nous y refuser, sans forfaire au même temps à la voix de notre conscience, aux lois de la justice, et aux sentiments d'amour fraternel et de piété filiale qui nous rattachent encore par delà le sépulcre à l'illustre métropolitain de l'église de la Nouvelle-Grenade.

Nous avons dû nous rappeler les nombreux exemples de discrétion, humilité et mansuétude qu'il nous a laissés, afin de commencer sa défense sous leur inspiration, et de pouvoir ainsi, après l'avoir terminée, nous rendre à nous-mêmes en toute sincérité ce consolant témoignage : que l'ardeur de notre zèle ne nous a point fait dévier de la ligne droite qui nous était tracée d'avance par notre propre devoir.

C'était une chose bien claire pour nous, que nous ne serions pas allé directement à notre but, si la défense de l'Archevêque n'avait pas été établie, comme elle l'a été, dans la lettre que nous avons adressée, avec une respectueuse confiance, à Son Éminence le Cardinal Gousset, Archevêque de Reims, sous la date du 27 novembre 1855.

Le même jour nous avons écrit aussi à Monseigneur de Salinis, évêque d'Amiens, en lui envoyant une copie de notre lettre à Son Éminence, pour le prier de s'intéresser dans la cause de son ancien hôte et collègue l'Archevêque de Santa-Fé de Bogotà.

Sa Grandeur a bien voulu nous soutenir de son approbation, par sa réponse du 12 décembre, pleine de noblesse et de sentiment, dont nous nous faisons un titre d'honneur, et que nous serons toujours heureux de posséder.

Ces trois lettres, les seules que nous soyons à même de produire aujourd'hui, composent la partie principale de cette brochure. Nous y avons ajouté dans un appendice quelques pièces justificatives.

Il nous tardait déjà de faire cette publication. Nous ne pouvions pas l'ajourner plus longtemps; car notre cœur saigne depuis quatre mois devant cette pensée qui ne nous a pas abandonné un seul instant : que la mémoire de l'Archevêque de Santa-Fé de Bogotà a besoin d'une prompte et complète réparation à l'endroit même où elle a souffert par la circulation de ces deux écrits, dont l'erreur de jugement à son égard a dû s'accréditer nécessairement par la solidité du savoir, la gravité et élévation des caractères, et même la bonne foi de leurs doctes et vénérables auteurs.

Paris, ce 27 février 1856.





APOLOGIE

DE MONSEIGNEUR

EMMANUEL-JOSEPH DE MOSQUERA,

MORT ARCHEVÊQUE DE SANTA-FÉ DE BOGOTÁ.

LETTRE

A

SON ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME LE CARDINAL GOUSSET,

ARCHEVÊQUE DE REIMS

ÉMINENCE,

I.

UELQUES jours après la publication du bel ouvrage que Votre Éminence a composé sous le titre de *La Croyance générale et constante de l'Église touchant l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie*, je me suis empressé de

m'en procurer un exemplaire, avec tout l'intérêt que doit inspirer à un cœur catholique un tel sujet, traité par un tel docteur et prince de l'Église.

Votre Éminence a dit dans l'introduction : « Tout lecteur qui désire sincèrement de connaître l'importante question qui nous occupe, admirera les Lettres Apostoliques de l'immortel Pie IX, qui résument si bien la croyance générale et perpétuelle de l'Église, *qui s'accordent si parfaitement avec les sentiments des peuples chrétiens de l'Orient et de l'Occident, avec les convictions de toutes les Églises du monde.* »

Votre Éminence dit ensuite, avec cette précision de langage et cette pureté de doctrine qui lui sont si familières, et qui ont été toujours les caractères principaux de son enseignement théologique :
« C'est au Saint-Siége, qui est le centre de l'unité de l'Église, c'est
« au Pape à juger de l'opportunité d'une manifestation plus ou moins
« explicite, d'un enseignement plus ou moins solennel d'une vérité
« qui, quoique généralement reçue dans le monde chrétien, n'a pas
« encore été définie comme article de foi. Soit qu'il approuve et con-
« firme par un acte de son autorité les définitions d'un Concile, qui
« ne peut, fût-il général, ériger une croyance quelconque en dogme
« de foi sans le concours et la sanction du Pape, qui en est le Chef;
« soit que, sans recourir à une assemblée conciliaire, il définisse et
« décrète cette même croyance sous peine d'anathème, en la procla-
« mant du haut de la Chaire Apostolique comme devant être crue
« d'une foi divine; tout chrétien est tenu d'adhérer aussitôt de cœur
« et d'esprit à cette définition dogmatique, sous peine d'être rebelle
« au Vicaire de Jésus-Christ, rebelle à Jésus-Christ lui-même, re-
« belle à Dieu. — C'est ainsi qu'on l'a toujours compris dans l'É-
« glise; c'est ainsi que, animé du même esprit que ses prédécesseurs
« sur le Siége de Rome, notre Saint Père le Pape Pie IX l'a entendu
« dans son mémorable décret sur l'Immaculée Conception. Il avait
« consulté, il est vrai, le Sacré Collége et les Évêques de la Chré-
« tienté; mais il s'était réservé de juger lui-même, et sur la vérité
« de la Conception sans tache de Marie, et sur l'opportunité d'une
« définition solennelle, et sur la teneur et la forme du décret. En de-
« mandant aux Cardinaux et aux Évêques leur avis, il a fait un acte
« de cette haute sagesse qui distingue le Siége Apostolique; en décré-

« tant et en proclamant le dogme de l'Immaculée Conception de la « Bienheureuse Vierge Marie, il a fait un acte de l'autorité suprême « qu'il tient de Dieu..... Certainement les Évêques sont juges de la « foi; mais leur jugement est subordonné à celui du Vicaire de Jésus-« Christ, du successeur de Pierre, qui a reçu de Notre-Seigneur « l'ordre de paître les *agneaux* et les *brebis*, les petits et les mères, « les Pasteurs eux-mêmes, et *d'affermir ses frères*. Il doit y avoir un « Pierre dans l'Église pour confirmer ses frères dans la foi; c'est le « moyen de conserver *l'unité de sentiments* que le Sauveur du monde « désirait avant toutes choses. »

Après avoir posé ces principes lumineux de la foi catholique sur une matière si importante, Votre Éminence rend témoignage à l'orthodoxie de ses collègues dans l'épiscopat par ces expressions : « Tous les Évêques, de quelque nation qu'ils soient, qu'ils aient écrit « ou non en réponse à l'Encyclique datée de Gaëte le 2 février 1849, « ont adhéré d'avance sans restriction, sans réserve aucune, au dé-« cret qui serait porté par le Souverain Pontife sur l'Immaculée « Conception de la Sainte Vierge Marie. » Et enfin elle ajoute : « On peut d'ailleurs juger des sentiments des Évêques sur ce point « par la correspondance de l'Épiscopat catholique qui a été imprimée « à Rome avec l'agrément de Sa Sainteté, sous le titre : *Pareri de « l'Episcopato cattolico, di capitoli, di congregazioni, di univer-« sità*, etc., *sulla definizione dogmatica de l'Immaculato concepimento « della B. V. Maria*, etc. *Roma, coi tipi della civiltà cattolica*, « 10 vol. in-8°. La seconde partie de l'ouvrage que nous livrons au « public se compose principalement du résumé des lettres contenues « dans ce recueil. »

Avant de m'engager dans la lecture de ce recueil, j'ai préféré d'aller de suite à la troisième partie de l'ouvrage, où Votre Éminence a tracé de main de maître un tableau magnifique de la « Perpétuité de la croyance de l'Église touchant l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. » En terminant cette délicieuse et instructive lecture, j'ai trouvé que Votre Éminence met fin à l'ouvrage par cette observation : « De « tous les Prélats qui ont fait la demande ou exprimé le désir d'une « définition, d'un décret qui oblige tous les chrétiens, il n'en est au-« cun qui ait réclamé la convocation d'un Concile général, aucun qui

« aït cru ce Concile nécessaire, malgré la grande, la très-grande im-
« portance de cette question, que le Concile de Trente lui-même
« n'avait pas cru devoir définir au seizième siècle; et, *à l'exception
« de quatre ou cinq au plus qui semblaient faire dépendre leur
« pleine adhésion au jugement du Souverain Pontife du jugement
« de la majorité de leurs collègues dans l'Épiscopat*, tous les Évêques,
« quel que fût leur sentiment, tant sur la *définibilité* de l'Immaculée
« Conception de Marie, que sur l'*opportunité* d'une définition, décla-
« raient s'en rapporter à la haute sagesse et à l'autorité suprême du
« Successeur de saint Pierre; tous, généralement parlant, professent
« ouvertement ou font entendre assez clairement, dans leurs lettres
« à Grégoire XVI et à Pie IX, que le Chef de toute l'Église, qu'ils
« regardent comme celui qui tient la place de Jésus-Christ sur la terre,
« comme le successeur du Prince des Apôtres, comme le Père et le
« Docteur de tous les chrétiens; que celui qui a reçu de Dieu, dans
« la personne de Pierre, le plein pouvoir de paître et de gouverner
« l'Église universelle, ne peut enseigner l'erreur; que les décrets éma-
« nés de la Chaire Apostolique sont *irréformables*, *infaillibles*, *obli-
« gatoires* par conséquent pour tous les chrétiens, pour les prêtres
« comme pour les simples fidèles, pour les Évêques comme pour les
« simples prêtres, pour les Archevêques, les Primats, les Patriarches,
« les Cardinaux, comme pour tout autre Prélat. »

II.

Revenant après à la seconde partie de l'ouvrage, qui contient le résumé des lettres des Évêques, j'ai été naturellement porté à chercher et lire tout au long l'article *Bogotá* ou *Santa-Fé de Bogotá*, où j'espérais trouver le résumé exact de la lettre que mon bien-aimé et vénéré frère Emmanuel-Joseph de Mosquera, mort Archevêque de cette ville, écrivit au Souverain Pontife Pie IX le jour même de la fête de l'Immaculée Conception, 8 décembre 1849, en réponse à l'Encyclique de Sa Sainteté du 2 février. Quelle ne dut pas être ma surprise et mon affliction, Éminentissime Seigneur, lorsque j'ai lu vers la fin de

l'article, comme version au français du texte original latin, des expressions qui, en changeant tout à fait le sens et l'esprit, présentaient l'Archevêque disant tout autre chose que ce qu'il était dans ses principes de dire et de professer, que ce qu'il avait toujours non seulement dit et professé, mais enseigné et soutenu publiquement, par la parole et par ses écrits, devant son peuple fidèle et devant les puissances du siècle! Je demande à Votre Éminence la permission de copier toute la période, et de souligner les mots sur lesquels il est de mon devoir d'appeler de nouveau son attention. On y lit :

« J'ai fait moi-même la même demande à Grégoire XVI d'heu-
« reuse mémoire, avec les Évêques de la Nouvelle-Grenade; et au-
« jourd'hui, quoique le dernier de tous, j'ose la renouveler, et prier
« Votre Sainteté, *qui, comme chef uni par le consentement unanime au*
« *corps de l'Église dispersée, a reçu de Dieu le don de l'infaillibilité*,
« de proclamer du haut de la Chaire Apostolique, que la glorieuse
« Vierge Marie, Mère de Dieu, la Vierge des Vierges, a été Immaculée
« dans le premier moment de sa Conception. »

J'ai dû d'autant plus m'affliger d'un si grave, quoique sans doute involontaire travestissement de la pensée de mon frère, que Votre Éminence elle-même a cru de son devoir de renvoyer le lecteur, par une note, à l'article Évreux, pour y voir ce qu'elle avait dit de l'autorité du Chef de l'Église, à l'occasion de la lettre de Mgr Olivier, Évêque de cette ville. Je proteste d'avance de toute la sincérité de mon âme et conscience, et avec les sentiments de la plus haute et cordiale vénération à votre personne sacrée, que ma première idée, comme ma conviction la plus intime, ont été et sont encore, que la multiplicité des occupations de Votre Éminence ne lui ayant pas permis de faire soi-même tout le travail matériel des traductions, et n'ayant pas eu non plus le temps de les vérifier toutes, il est arrivé que l'inexactitude de la version de cette partie de la lettre de mon frère au Pape lui est échappée entièrement, et que si Votre Éminence en avait eu le moindre soupçon, elle l'aurait fait disparaître. Les sentiments de bienveillance que Votre Éminence a témoignés dans une solennelle occasion à l'Archevêque martyr de son dévouement à l'unité de l'Église et au Vicaire de Jésus-Christ, m'en sont les plus précieux garants.

III.

Je possède une copie autographe de la lettre de mon frère au Souverain Pontife, et j'en ai reçu de Rome une autre tirée du volume II des *Pareri* qui ne diffère en rien de celle-là, et qui m'est parvenue par permission de Dieu; car je ne l'avais pas demandée. En rapportant la partie finale, je vais mettre devant les yeux de Votre Éminence, vis-à-vis l'un de l'autre, le texte latin et une traduction française qui en rende le seul sens légitime, le seul exact et admissible.

L'Archevêque disait à Sa Sainteté :

« Hoc quod jampridem à Prædecessoribus Sanctitatis Vestræ rogaverunt plures Ecclesiæ Prælati, *quodque ipse* cum Episcopis hujus Neogratensis reipublicæ Gregorium XVI felicis recordationis *rogavi*, audeo et nunc, omnium minimus, *iterum rogare* Beatitatem Vestram; nimirum, *Ut Caput cui Deus infallibilitatem dedit*, cum corpore Ecclesiæ dispersæ unanimi consensu unitum, *Mariam Deiparam et gloriosam Virginum Virginem, Immaculatam in primo suæ Conceptionis momento ex cathedra proclamet.* »

« Ce que plusieurs Prélats de l'Église ont demandé depuis longtemps aux Prédécesseurs de Votre Sainteté, et que *moi-même j'ai demandé* avec les autres Évêques de cette république de la Nouvelle-Grenade à Grégoire XVI d'heureuse mémoire; aujourd'hui encore, quoique le dernier de tous, j'ose le demander de nouveau à Votre Béatitude : *De proclamer du haut de la Chaire Apostolique, comme Chef à qui Dieu a donné l'infaillibilité*, et qui est uni en parfaite unanimité de sentiments avec le corps de l'Église dispersée, *que Marie, Mère de Dieu et glorieuse Vierge des Vierges, a été Immaculée dès le premier moment de sa Conception.* »

« Quam opportunè hoc accideret, Beatissime Pater, Ecclesia ipsa quodammodò clamat. Cui protectio singularis Ecclesiæ, et præcipuè Ecclesiæ Romanæ, omnium Ecclesiarum matris, nec non Christi in terris Vicarii, his novissimis temporibus est attribuenda, nisi Mariæ quæ serpentis caput contrivit, quæ sola cunctas hæreses interemit, et ad quam om-

« L'Église elle-même, très-saint Père, dit déjà en quelque sorte hautement, combien cet heureux événement arriverait à temps. A qui donc, dans ces derniers jours, doit être attribuée la protection singulière de l'Église, et surtout celle de l'Église romaine, mère de toutes les Églises, et celle du Vicaire de Jésus-Christ, sinon à Marie, qui a brisé la tête du serpent, a

« nes in hisce calamitatibus confugi-
« mus?. Declaratio hujus præclari Ma-
« riæ privilegii nonne esset simul nunc,
« et gratitudinis testimonium, et fidu-
« ciæ argumentum, novæ et gratioris
« protectionis pignus æternum? Totus
« orbis, quam latè patet, lætitia exul-
« taret, fides roboraretur, charitas re-
« visceret, religio floreret, per Eam,
« quæ semper gaudium annunciavit
« universo mundo.

« His omnibus rationibus adductus,
« *judicium meum Sanctitati Vestræ*
« *submittendo*,

« Judico posse definiri et definien-
« dum esse, ut dogma fidei catholicæ,
« Mariam semper Virginem à peccato
« originali, speciali Dei privilegio,
« fuisse præservatam [1]. »

« éteint toutes les hérésies, et à laquelle
« nous recourons tous dans les calami-
« tés présentes? La déclaration de cet
« admirable privilége ne serait-elle pas
« aujourd'hui, tout à la fois, et le témoi-
« gnage de notre gratitude, et la preuve
« de notre confiance, et le gage perpé-
« tuel sur lequel nous puissions nous
« nantir une protection toujours nou-
« velle, en y répondant toujours aussi
« par une plus vive reconnaissance ?
« L'univers entier tressaillerait d'allé-
« gresse, la foi se fortifierait, la charité
« revivrait, et la religion deviendrait
« florissante par Célle qui a toujours
« apporté des annonces de joie pour le
« monde. —Par tous ces motifs, je suis
« amené à formuler *mon jugement*, *que*
« *je soumets à Votre Sainteté.*

« Je juge qu'il peut être et qu'il doit
« être défini comme dogme de la foi ca-
« tholique, que Marie, toujours Vierge,
« a été préservée du péché originel par
« un privilége spécial de Dieu. »

Il est évident par cette lettre : 1° Que l'Archevêque de Santa-Fé de Bogotá *avait prié le pape Grégoire XVI* (en 1843) avant que son avis lui eût été demandé par le Saint-Siége, avant même qu'il eût été décidé d'adresser une Encyclique à tous les Évêques sur la question *de définir comme dogme de foi le mystère de l'Immaculée Conception;* 2° Qu'il *renouvela la même prière au pape Pie IX* (en 1849) après que Sa Sainteté lui eut demandé son avis par l'Encyclique du 2 février de cette année; 3° Que par cette double et même prière il demandait *purement et simplement* au Vicaire de Jésus-Christ, comme Chef à qui Dieu a donné l'infaillibilité, de définir et proclamer ce dogme du haut de la Chaire Apostolique; 4° Qu'il a formulé son jugement, *et l'a soumis au Chef Suprême et infaillible de l'Église,* en obéissant à l'Encyclique de Sa Sainteté; 5° Qu'il n'a pas entendu dire, qu'il ne pouvait pas

[1] Voyez cette lettre en entier, au n° 1° de l'Appendice.

dire, et qu'en effet il n'a pas dit, que le Pape *a reçu le don de l'infaillibilité comme Chef uni par le consentement unanime au corps de l'Église dispersée;* 6° Que quand il a dit du Chef de l'Église, à qui Dieu a donné l'infaillibilité, ces expressions : *et qui est uni en parfaite unanimité de sentiments* (UNANIMI CONSENSU UNITUM) *avec le corps de l'Église dispersée,* il parlait pertinemment *des sentiments unanimes de toutes les Églises particulières* répandues dans le monde, et qui forment cette magnifique unité, ce grand corps de l'Église catholique, *sur la croyance de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, qui était la matière dont il s'agissait;* de ces sentiments, de ces vœux, de cette dévotion que le Souverain Pontife désirait de connaître de plus en plus par le témoignage des Évêques, en leur disant dans son Encyclique : « Nous souhaitons vivement que vous nous fassiez connaître, le « plus promptement possible, de quelle dévotion votre clergé et le peu- « ple fidèle sont animés envers la Conception de la Vierge Immaculée, « et quel est leur désir de voir le Siége Apostolique porter un décret sur « cette matière. Nous désirons surtout savoir, Vénérables Frères, quels « sont à cet égard les vœux et les sentiments de votre éminente sagesse;» 7° Qu'il a dit par d'autres mots la même chose que Votre Éminence par ceux-ci : « Les Lettres apostoliques de l'immortel Pie IX (et pour- « tant Sa Sainteté elle-même, qui les dictait) s'accordent parfaitement « avec les sentiments des peuples chrétiens de l'Orient et de l'Occi- « dent, avec les convictions de toutes les Églises du monde [1]; » et la même chose que Son Éminence le Cardinal de La Tour d'Auvergne, dans sa lettre au Pape, datée d'Arras le 21 avril 1849, disait par ces expressions : « Depuis le Vénérable successeur de Pierre jusqu'au « plus humble fidèle, en passant par tous les degrés de la hiérarchie « ecclésiastique, il y a concert parfait, une harmonie telle sur cette « question, que l'on ne trouve plus dans l'Église une seule voix dis- « cordante [2]. »

Il me reste à montrer à Votre Éminence en quoi consiste l'inconcevable inexactitude de la traduction de deux phrases de l'Arche-

[1] « *La croyance générale et constante de l'Église touchant l'Immaculée Conception*, etc. » Introduction, page 11.

[2] *Ibid.*, page 92.

vêque, et le travestissement de sa pensée. Les deux phrases sont celles-ci : *Ut Caput cui Deus infallibilatem dedit*, — *cum corpore Ecclesiæ unanimi consensu unitum*. Il fallait les traduire l'une après l'autre, et le traducteur en a fait une seule. Il fallait faire la concordance directe du nominatif *caput* avec le nominatif *unitum*, et il a fait une concordance indirecte de ce même nominatif *unitum* avec le datif *cui*. Le mot latin *consensus*, qui signifie à lui seul *conformité de sentiments*, — *accord parfait entre les sentiments et les pensées de deux ou plusieurs personnes* [1], il l'a traduit par le mot *consentement*, dont la signification, qui saute aux yeux de prime abord, est celle de ces synonymes *acquiescement*, *assentiment*, *agrément*. Et si le mot *consensus* à lui seul eût dénoté dans la phrase de l'Archevêque cette *unanimité de sentiments* dans le corps de l'Église [2], à plus forte raison cette signification était évidente par l'addition du mot *unanimis*, qui constituait une véritable figure de pléonasme [3].

Après cette analyse grammaticale, je n'hésite pas à dire que toute la clause que la version française met dans la bouche de l'Archevêque, répugne tellement dans ses termes, qu'il est impossible de lui trouver un sens, je ne dis pas seulement orthodoxe, mais même logique. Comment, en vérité, concevoir le Pape infaillible, et faire dépendre son infaillibilité d'un certain *consentement unanime* du corps de l'Église, composé de tous les vrais croyants, pasteurs et simples fidèles, répandus dans le monde? Où et quand Notre-Seigneur Jésus-Christ aurait-il mis une telle condition limitative à l'infaillibilité promise à Pierre et à ses successeurs? Peut-on même la concevoir?

[1] « *Traité des synonymes de la langue latine*, par E. Barrault. » Paris, Hachette, 1853, fol. 268. — « *Dictionnaire latin-français*, par Quicherat et Daveluy. » Paris. Hachette, 1854.

[2] *Même Dictionnaire*.

[3] Voyez la lettre de l'Archevêque au Pape, au n° 1° de l'Appendice. — Pour deux fois il a employé cette expression *unanimi consensu;* d'abord, pour dénoter *l'unanimité de sentiments* avec laquelle lui-même et son clergé séculier et régulier avaient voué une fête perpétuelle à la Très-Sainte Vierge Marie, pour le jour où le Souverain Pontife aurait défini comme dogme de l'Église la vérité de l'Immaculée Conception; et puis après, pour signifier *l'unanimité des sentiments dans laquelle le Chef de l'Église était uni avec le corps de la même Église* sur cette même vérité de l'Immaculée Conception. (*Note ajoutée pour l'impression*).

Il faut reconnaître que Votre Éminence a été trop indulgente quand elle s'est abstenue de relever par une note de pareilles énormités, en se contentant de renvoyer le lecteur à l'article Évreux. Peut-être, tâchant d'interpréter bénignement les expressions attribuées à l'Archevêque, Votre Éminence a-t-elle cru y trouver au moins quelque chose de ressemblant à la déclaration de l'Evêque d'Évreux, *de se soumettre au jugement du Siége Apostolique et de la majorité des Évêques;* ou à la déclaration de l'Archevêque de Petra *in partibus*, qui disait : *J'adhère de cœur et d'esprit à tout ce que Votre Sainteté, dans la plénitude de la sagesse et l'abondance des grâces qu'elle reçoit d'en haut, jugera à propos d'établir et de régler, au sujet de la Conception de la Vierge Marie, de concert avec vos vénérables frères dans l'Episcopat;* ou à toute autre déclaration semblable de quelque autre Évêque[1]. Il ne m'appartient pas de qualifier ces déclarations, ni de juger les intentions de ces Prélats. Il m'est même commandé de ne pas aller chercher les contrastes là où ils existent au lieu d'affinités. Mais, je l'ai déjà indiqué, et je me propose de le démontrer par des documents irréfragables : rien de pareil n'était dans les principes, dans l'esprit, dans la pensée de l'Archevêque de Santa-Fé de Bogotá.

Je suis autorisé à faire cette induction : 1° par le renvoi que fait Votre Éminence à l'article Évreux; 2° par ces expressions de Votre Éminence, que j'ai rapportées plus haut, et que je lis à la page 758 du livre de « La Croyance générale, etc. : » *A l'exception de quatre ou cinq* (évêques) *au plus, qui semblaient faire dépendre leur pleine adhésion au jugement du Souverain Pontife du jugement de la majorité de leurs collègues dans l'Épiscopat, tous les Évêques, quel que fût leur sentiment, tant sur la définibilité de l'Immaculée Conception de Marie, que sur l'opportunité d'une définition, déclaraient s'en rapporter à la haute sagesse et à l'autorité suprême du successeur de saint Pierre;* 3° par une analyse de cet ouvrage de Votre Éminence, signé par l'abbé Boullan, docteur en théologie, qui a paru

[1] Il parait, néanmoins, que l'on ne saurait pas placer dans une même catégorie celui qui, par supposition, aurait voulu *un jugement par consentement unanime*, et ceux qui expressément auraient demandé *un jugement par majorité*. (*Note ajoutée pour l'impression*).

dans le journal « *l'Univers religieux* , » du 8 novembre, et qui m'a déchiré le cœur.

On lit dans cette analyse ce qui suit : « Un seul Évêque français, « Monseigneur Olivier, a déclaré se soumettre au jugement du Saint-« Siége *et de la majorité de ses collègues*. NN. SS. Mosquera et Hillereau « ont donné un avis *à peu près semblable*. »

Et plus bas : « Ainsi il est certain que, selon l'enseignement de « Bellarmin, Suarez et l'École, l'on ne peut désormais nier l'infaillibilité « du Souverain Pontife, *sine errore in fide;* et cette vérité est non-seule-« ment évidente pour ceux qui ont étudié la question au point de vue « théologique, mais même pour les simples fidèles. Deux faits le prou-« vent sans réplique : — la déclaration unanime de l'épiscopat, *moins « trois;* — l'exercice de cette infaillibilité. » Il est donc évident pour l'abbé Boullan que l'Archevêque Mosquera était un de ces trois Prélats qui, séparés de tous les autres Évêques du monde catholique, ne voyaient pas l'évidence d'une vérité reconnue par tous leurs collègues dans l'épiscopat, par ceux qui ont étudié la question de l'infaillibilité du Saint-Siége au point de vue théologique, et même par les simples fidèles ! Il est donc évident pour l'abbé Boullan que tout le monde peut mettre désormais, sans plus de façons, les stigmates *Error in fide* sur le front et sur la mémoire de celui qui est mort martyr de cette même foi, après avoir combattu longtemps et héroïquement les combats du Seigneur, pour la liberté et pour l'unité de l'Église ! Il était donc possible qu'une traduction erronée renversât de son piédestal, aux yeux de l'abbé Boullan et des lecteurs de l'analyse de l'abbé Boullan, la noble effigie d'un Confesseur de la foi !

Mais non, je me trompe : Ce ne sera pas la totalité des lecteurs de l'analyse de l'abbé Boullan qui croiront jamais que l'Archevêque Mosquera ravalait le Souverain Pontife au rôle d'un président de congrès ou chambre de députés, dont toute l'infaillibilité serait réduite à proclamer la décision d'une certaine majorité, après avoir constaté au juste le nombre des voix. Il y en aura beaucoup, certainement, qui resteront dans l'étonnement d'une pareille assertion, à laquelle ils refuseront tout crédit, parce qu'ils n'auront pas oublié pour quelle cause et de quelle manière s'est présenté en spectacle devant le monde, devant les anges et les hommes, ce digne successeur des Apôtres ,

lorsqu'il sortit pour l'exil répétant avec saint Paul : *Exeamus igitur ad Jesum extra castra, improperium ejus portantes. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.* Il y en aura beaucoup plus encore, particulièrement sur le théâtre même de ses labeurs évangéliques, dont la douleur égalera l'étonnement, et qui, tout en lisant, ne voudront pas croire à leurs propres yeux. Ici même, à Paris, j'en ai déjà rencontré quelques-uns qui m'ont exprimé leurs grands regrets de voir ainsi mon frère méconnu et défiguré, et par une nouvelle espèce d'exil après la mort, relégué et rivé sur un petit coin sombre du grand et éclatant tableau où sont inscrits les noms des Évêques de l'univers catholique. Cela a contristé d'une manière toute spéciale le pieux et très-digne religieux qui l'a connu ici intimement, et auquel il a fait pour la dernière fois sa confession générale, qu'il avait eu l'habitude de faire tous les deux ans depuis son initiation au sacerdoce. Ce vénérable religieux ne lit jamais les journaux : il n'en a pas le temps. Quelle ne fut donc pas sa surprise lorsque je lui ai montré l'article de l'abbé Boullan dans « *l'Univers.* » Mon Dieu ! s'écria-t-il, comment est-ce possible que l'on parle ainsi d'un Évêque comme Monseigneur Mosquera, qui était *si ultramontain!* Telle a été l'expression qualificative qu'il a employée. Grâce à Dieu, elle tend à disparaître, et nous n'aurons pas à nous en servir longtemps. Grâce à Dieu, il n'y a plus de monts, comme il n'y a plus de mers pour l'uniformité des sentiments à l'égard des principes qui doivent régir les enfants de l'Église. Quel magnifique témoignage de cette vérité que celui que Dieu nous a donné de voir et de sentir dans le grand événement de la définition du dogme de l'Immaculée Conception de Marie !

IV.

MA lettre devient trop longue, je m'en aperçois déjà ; mais je prie Votre Éminence de souffrir que je continue encore, dans le louable but de lui montrer, par quelques extraits des derniers mandements de l'Archevêque, combien ses principes à l'égard de l'autorité du Saint-Siége Apostolique étaient les mêmes que Votre Éminence a

établis dans l'introduction à l'ouvrage sur « La Croyance générale et constante de l'Église, etc., » et que j'ai copiés au commencement de cette lettre.

Dans son mandement du 6 septembre 1849, dicté après avoir reçu l'Encyclique de Sa Sainteté du 2 février, l'Archevêque s'exprime ainsi : « Au milieu des circonstances difficiles dont notre vie est entourée « dans ces jours, nous avons, nos très-chers frères et fils, la douce « consolation de vous communiquer les paroles de zèle et de piété de « notre bon et commun Père le Souverain Pontife Pie IX, contenues « dans son Encyclique du 2 février de cette année. Le sujet en est à lui « seul un motif suffisant pour raviver nos âmes, pour émouvoir tous « les cœurs, en nous inspirant une nouvelle confiance dans les pro- « messes de la vie bienheureuse par l'intercession de la très-sainte « Vierge Marie. Il s'agit des gloires de la Mère de Dieu, d'exalter ses « priviléges, non-seulement déjà *par la voix unanime de tous les « croyants, des pasteurs et des ouailles,* non-seulement par la double « affirmation du temps et de l'espace, des générations et des siècles « chrétiens, *mais bien plus encore par la décision solennelle qui* « EXAMINE, DÉCLARE ET FIXE INFAILLIBLEMENT *cette même affirmation,* « PAR LA PAROLE ET AVEC L'AUTORITÉ DE DIEU, QUI A MIS LA DOCTRINE DE LA « VÉRITÉ DANS LA CHAIRE DE L'UNITÉ. (S. August., Ep. CV, ad Donatist., « n° 16.)

« Dieu a envoyé son Verbe éternel pour révéler au monde la vérité « et lui enseigner la justice; et afin que le monde reçût cette vérité « et mît en pratique cette justice, le Père a dit deux fois sur le Verbe « Incarné, en présence des cieux et de la terre : *Celui-ci est mon Fils « bien-aimé, dans lequel j'ai mis mes complaisances; Écoutez-le,* « c'est-à-dire, croyez lui, et placez en lui toute votre confiance; « obéissez-lui en tout ce qu'il vous dira. Le Verbe fait Homme a dit « aussi sur l'homme qui l'avait confessé Fils du Dieu Vivant, non par « suggestion de la chair et du sang, mais par la révélation du Père : « *Bienheureux es toi, Simon.... Tu es Pierre, et sur cette pierre je « bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre « elle.... confirme tes frères... pais mes agneaux, pais mes brebis.* Tous « les siècles ont proclamé la Principauté de la Chaire Apostolique, la « Principauté principale, l'origine de l'unité; dans le Siége de Pierre,

« l'éminent degré de la chaire sacerdotale, l'Église mère qui a dans « sa main la conduite de toutes les autres Églises, et en laquelle seu- « lement elles gardent toutes l'unité : l'unité de régime et l'unité de « doctrine.

« L'Église a possédé toujours l'unité hiérarchique identifiée avec « l'unité de sa foi. Sa maxime constante est que les Évêques avec leur « Chef le Souverain Pontife sont les témoins et les gardiens de la doc- « trine transmise depuis les Apôtres; mais qu'ils ne disent rien d'eux- « mêmes : que l'innovation serait une violation sacrilége du dépôt qui « leur a été confié. C'est la voix unanime de tous les Pères, depuis saint « Irénée jusqu'aujourd'hui : c'est la doctrine confessée dans tous les « lieux. Elle suffit à elle seule pour démontrer l'impossibilité de mul- « tiplier les symboles entre pasteurs, d'une part si étroitement obligés « à une fidélité inviolable, et de l'autre part si unis par la constitution « de la hiérarchie : unité d'autant plus admirable que, se trouvant « séparés par la distance des temps et des lieux, ils sont identifiés dans « une même doctrine. Il fallait qu'il en fût ainsi, afin qu'elle eût son « accomplissement cette parole du Sauveur Jésus, qui en donnant à « Pierre et aux Apôtres le pouvoir qu'il avait reçu du Père, les envoya « à son tour de la même manière, leur promettant son assistance « jusqu'à la consommation des siècles. Pierre et les Apôtres vivant « encore dans ceux qui leur ont succédé, au successeur de Pierre et à « ceux des Apôtres assiste aujourd'hui Jésus-Christ lorsqu'ils agissent « en son nom, réunis ou répandus dans le monde, parce qu'il est « toujours avec eux afin qu'ils enseignent la vérité. *Docete omnes « gentes..... Ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consumma- « tionem sæculi.*

« LE VÉNÉRABLE ET ILLUSTRE PONTIFE, VICAIRE DE JÉSUS-CHRIST, SE « PRÉPARE A PARLER AU NOM ET AVEC L'AUTORITÉ DE CELUI DONT IL EST LE « REPRÉSENTANT SUR LA TERRE, POUR PRONONCER SON ORACLE DÉFINITIF, DÉ- « CLARANT CE QUE TOUS LES FIDÈLES DOIVENT PENSER ET CROIRE FERMEMENT « TOUCHANT LA CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. Les innombrables « témoignages qui depuis le second siècle attestent le sentiment général « qui dans l'Église a vénéré comme Immaculée la Conception de la « Mère de Dieu; la constante sollicitude des pasteurs et du troupeau « pour célébrer de la manière la plus solennelle cet auguste privilége

« de Marie; les pétitions réitérées des Évêques, des ordres réguliers et « des corps littéraires pour que cette question fût définie; et le véhé- « ment désir dont est animé le peuple chrétien à cette même fin, sont « certainement de puissants motifs pour que le Saint-Siége ne retarde « plus longtemps la décision qui nous autorisera, non seulement déjà « à proclamer à haute voix que Marie a été conçue sans tache du « péché originel, mais à dire aussi du fond du cœur et de l'âme : « Je « crois l'Immaculée Conception de la Bienheureuse et toujours Vierge « Marie. » Que le Dieu tout-puissant veuille accélérer les jours, afin « que nous voyions arriver cet heureux instant où nous serons consolés « par cette confession de notre foi.

« Nous avions déjà, en union de nos vénérables frères compro- « vinciaux, adressé en 1843 au Souverain Pontife Grégoire XVI nos « pétitions à cette même fin; et nous nous empresserons maintenant « à *soumettre nos vœux et sentiments au grand Pontife qui gouverne* « *aujourd'hui l'Église,* lesquels iront glorieusement accompagnés de « la fervente dévotion de tout le clergé séculier et régulier et du « peuple fidèle de l'archidiocèse, où nous n'avons rien de plus aimé et « vénéré, après le culte de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que la dévotion « à Notre très-sainte Dame Marie dans sa Conception Immaculée : « premier privilége dont le Très-Haut l'a ornée, et duquel tous les « autres découlent comme de leur source. Mais pour exprimer nos « vœux et sentiments avec la sagesse dont nous avons besoin, ainsi « que pour la décision suprême et finale du Vicaire de Jésus-Christ, « il faut que nous nous unissions tous ensemble dans le même esprit de « prière et d'humilité, *nous approchant avec confiance du trône de la* « *grâce* pour demander la lumière céleste du Saint-Esprit, par les « mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et l'intercession de « sa sainte Mère. »

« A ces causes, etc. » (Suit le dispositif.)

Le dernier mandement de l'Archevêque, du 10 février 1851, à la veille déjà de ses plus grands combats, a pour sujet spécial *l'Unité de l'Eglise*[1]. Il dit à son troupeau : « C'est un devoir de notre charge pas-

[1] L'année 1850 qui venait de passer s'était signalée dans la Nouvelle Grenade par un de ces attentats contre des Institutions chères à l'Église, qui ont été de tout temps les précurseurs de plus grands bouleversements. L'orage, loin de se ralen-

« torale de raviver votre foi et votre piété en vous parlant de ce qui « est le moyen universel de la salvation et renferme tous les autres; « de la nécessité de vivre toujours dans l'intérieur de la maison unique « du Père Céleste, par le moyen de cette sainte unité établie par Notre- « Seigneur Jésus-Christ. Quand le Psalmiste contemple l'Église à travers « des siècles et des générations, il l'a chantée *réunissant les peuples et* « *les rois pour adorer ensemble le Seigneur*. Et lorsque Jésus-Christ « commença à développer le plan magnifique du royaume de Dieu sur « la terre, annoncé par les Prophètes, il dit : *qu'il y aurait un seul* « *bercail sous un seul pasteur*, présentant ainsi l'unité comme le « principe générateur de la société chrétienne : *un pasteur*, pour paître

tir, grondait toujours avec plus d'intensité, et menaçait déjà l'Église elle-même dans sa liberté et son autorité divines. Au milieu de circonstances si graves, commençait à se répandre un ouvrage en six volumes, plein des erreurs du philosophisme et des jansénistes, et de fiel contre le Saint-Siége, publié à Lima en 1849, et dédié aux républiques américaines par un nouveau Hontheim (*), le prêtre péruvien Don François de Paul Gonzalez Vigil, sous le titre : « Défense de l'autorité des gouvernements et des Évêques contre les prétentions de la Curie Romaine. » Aussitôt que l'Archevêque de Bogotá en eut pris connaissance, il s'empressa d'écrire au Souverain Pontife (le 11 octobre 1850) pour solliciter la condamnation en forme solennelle de ce livre par un Bref, et non-seulement par un Décret de la Sacrée Congrégation de l'Index. (*Voyez aux nos 2 et 3 de l'Appendice la lettre de l'Archevêque et la réponse de Sa Sainteté.*) En effet l'ouvrage fut condamné solennellement par le Bref *Multiplices* du 10 juin 1851. — A aucune autre époque il n'avait donc été plus urgent pour l'Archevêque d'adresser à ses ouailles une instruction spéciale sur *l'Unité de l'Église et l'autorité du Saint-Siége :* aussi il en fit le sujet de son Mandement quadragesimal de 1851, dont nous avons inséré des extraits dans cette lettre. — Quatre ans auparavant (en 1847), c'était encore un ouvrage d'un prêtre péruvien qui avait donné à son zèle pastoral et à son attachement inviolable au Saint-Siége l'occasion de s'exercer avantageusement; mais alors c'était un ouvrage capital et orthodoxe, écrit par le savant canoniste Docteur Moreno, chanoine de Lima, sous le titre d'*Ensayo sobre la supremacia del Papa*, et qui avait eu une très-grande acceptation à Rome. — L'Archevêque, qui, comme tous les autres Prélats de l'Amérique, prisait hautement tout ce qui sortait de la plume de ce vigoureux défenseur de l'Église, se fit un devoir de vulgariser un si remarquable traité, écrit dans la langue nationale; et eut soin de distribuer parmi son clergé plus de quatre cents exemplaires de la nouvelle édition qui venait de paraître à Paris. — C'est ainsi qu'il tâchait de le soutenir par tous les moyens dans sa fidélité au Siége Apostolique, de le prémunir contre les séductions, et de le préparer pour le temps des épreuves, qui malheureusement s'approchait déjà à vue d'œil. (*Note ajoutée pour l'impression*).

(*) Le pseudonyme Justinus Fébronius.

« le troupeau des enfants de Dieu dans la vie de la nature réparée « par la grâce : *un bercail*, pour donner aux anges et aux hommes le « spectacle de la vérité et de la vertu saintement reconquises dans ce « monde ravagé par l'erreur et l'égoïsme..... Tous les pas de Notre- « Seigneur Jésus-Christ pour ériger son Église, selon qu'il était prédit « par David et les Prophètes, tendaient à former de toutes les brebis « dispersées dans les différents points du monde *un seul bercail qui* « *fût gouverné par un seul pasteur;* c'est-à-dire, à établir dans la Jé- « rusalem de la terre son propre Vice-Gérant, autour duquel vinssent « se grouper tous les fidèles *sous une seule tête, qui leur donnât la* « *loi sainte de l'Évangile et la parole infaillible de Dieu....* Jésus- « Christ choisit parmi ses nombreux disciples douze, et parmi les douze « il en choisit un. Il dit à tous : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, « mais c'est moi qui vous ai choisis; et je vous ai établis afin que vous « marchiez, que vous rapportiez du fruit, et que votre fruit demeure « toujours. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi. — « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez « donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père et « du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les « choses que je vous ai commandées. Et assurez-vous que je serai « toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.... » Jésus- « Christ donne par là à tous simultanément les pouvoirs de cette « mission divine qu'ils auront à transmettre à leurs successeurs les « Évêques, appuyés sur cette parole toute-puissante, sur la fermeté et « immobilité de laquelle repose l'Église, rassurée d'avance que ni les « puissances de l'enfer ni toutes celles de la terre ne pourront jamais « prévaloir contre elle. Mais quand le Seigneur s'occupe de réaliser « l'unité pour laquelle il a prié si efficacement son Père, il ne parle « pas à plusieurs. Il s'adresse seulement à Simon : il lui change ce « nom pour celui de Céphas ou Pierre, et il l'établit comme le fon- « dement et la base de son Église : « Moi je te dis que tu es Pierre, « et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer « ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du « royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi « lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi « délié dans les cieux..... » Mais ce qui doit servir de fondement à un

« édifice éternel ne peut avoir fin. Pierre vivra toujours dans ses « successeurs.

« C'est ainsi que l'Église l'a entendu, qu'elle l'a confessé dès le com- « mencement, et les saints Pères nous en donnent le témoignage le plus « explicite dans la doctrine catholique confessée *toujours, partout et « par tous*. Les limites dans lesquelles nous sommes obligé de nous « renfermer aujourd'hui sont trop étroites, pour que nous puissions « développer le grand tableau de la Tradition, qui résonne d'une seule « voix depuis saint Clément et saint Ignace, disciples des apôtres, jus- « qu'à saint Thomas et Bossuet, et depuis Nicée jusqu'à Trente; mais « faisons au moins retentir l'écho de la parole de quelques-uns de ces « grands saints, témoins de la tradition, et celui des solennelles déci- « sions de l'Église catholique, à laquelle Jésus-Christ assiste jusqu'à la « fin des siècles, en la conduisant toute pleine de gloire par les persé- « cutions elles-mêmes de ses ennemis.

« Le principe de l'unité renferme celui d'un chef unique, organe « suprême de la vérité, source du pouvoir, centre autour duquel tout est « ordonné régulièrement. Et comment se serait-elle réalisée cette « parole de Jésus-Christ, *d'un seul bercail sous un seul pasteur*, si « l'unité n'était pas contenue dans tout cela? Pourquoi aurait-il dit à « Simon: «Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les « portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle? » Il y a dans ce « mémorable discours une suprématie, un pouvoir qui s'est toujours « manifesté pendant dix-neuf siècles. Car, si ces paroles ne renfermaient « pas le lien de l'unité *dans la plénitude de la puissance de Pierre*, « comment le Pape saint Clément aurait-il pu vérifier et corriger les « abus qui s'étaient introduits dans l'Église de Corinthe? et le Pape saint « Victor exercer la même juridiction dans l'Église d'Éphèse? et le Pape « saint Étienne agir de la même manière en Afrique? et saint Denis « citer son homonyme, Patriarche d'Alexandrie, à comparaître devant « lui pour s'expliquer sur sa foi accusée par les chrétiens de son « Église? Le Pape saint Jules aurait-il appelé devant son tribunal ceux « qui avaient déposé saint Athanase et rétabli sur son siége cet insigne « défenseur de la foi? Et saint Innocent aurait-il annulé le conciliabule « du Chêne et rétabli saint Jean Chrysostome dans son siége patriarcal « de Constantinople? »

Après avoir passé en revue les Saints Pères depuis saint Irénée jusqu'à saint Bernard, et les décisions des Conciles œcuméniques depuis Jérusalem jusqu'à Trente, et rapporté de magnifiques paroles de Bossuet dans son sermon sur l'unité de l'Église, l'Archevêque continue ainsi : « Il y a unité dans l'Épiscopat, parce que les Évêques gouver- « nent une partie du troupeau, inséparable du troupeau entier. Dieu « ne les a séparés que pour leur faciliter l'exercice du ministère ; « mais pour que cette séparation ne nuise pas à l'unité, il a donné « aux Évêques eux-mêmes un Chef unique, qui les réunisse tous sous « sa houlette. C'est pour cela, dit Bossuet, que Jésus-Christ confie à « Pierre le gouvernement de *ses agneaux* et de *ses brebis*, de tout le « troupeau : *pasce agnos meos, pasce oves meas*. C'est à Pierre qu'il « ordonne premièrement *de l'aimer plus que tous les autres Apôtres ;* « et ensuite il le charge de paître et de gouverner le tout, *agneaux et* « *brebis*, les fils et les mères, les pasteurs eux-mêmes; pasteurs à « l'égard des peuples, brebis à l'égard de Pierre, en qui ils honorent « Jésus-Christ.

« Saint Pierre a été le premier à honorer Jésus-Christ par la « confession de sa divinité ; le premier des Apôtres qui vit Jésus- « Christ ressuscité, car il devait être le premier témoin de ce miracle « devant le peuple; le premier qui propose l'élection d'un apôtre à « la place de Judas, quoique, dit saint Jean Chrysostome, il aurait « pu le nommer tout seul ; le premier qui confirme la foi par un « miracle ; le premier à convertir les Juifs; le premier à recevoir « les Gentils. C'est Pierre qui reçoit l'ordre de baptiser Corneille ; « lui, qui punit Ananie et Saphire pour leur mensonge; lui, qui « confond Simon le magicien ; lui, qui au Concile de Jérusalem « prend la parole le premier, et prononce le jugement avant tous. « Toujours il apparaît le premier comme Chef et prince des Apô- « tres.

« De la même manière il honore Jésus-Christ par ses successeurs « depuis saint Lin jusqu'à Pie IX. *Les Pontifes de Rome*, *témoins* « *immortels de la foi de l'Église, gardiens incorruptibles de la révé-* « *lation, docteurs infaillibles de la vérité, centre de l'unité catholique,* « *chefs de l'Épiscopat*, *qui ne peut accomplir sa mission que dans* « *l'orbite de l'unité, ne sont autre chose que les échos fidèles de cette*

« *parole sortie de la bouche du premier des apôtres sur le bord de la*
« *mer de Tibériade :* « Tu es le Christ, fils du Dieu vivant. » Et pour
« cela même que les successeurs de Pierre, malgré l'enfer et ses déné-
« gations, n'ont jamais manqué de proclamer, propager et défendre
« la divinité de Jésus-Christ; jamais aussi Jésus-Christ n'a manqué
« de répéter à chacun d'eux dès le ciel : « Tu es Pierre, et sur
« cette pierre je batirai mon Église, et les portes de l'enfer ne
« prévaudront point contre elle. »

« Si, elles ne prévaudront jamais. Les siècles passés donnent déjà « l'accomplissement de la parole de Dieu, et ceux à venir se hâtent « aussi pour la confirmer. Appelons les innombrables Évêques qui, « sous l'autorité des Pontifes romains, ont gouverné les Églises par- « ticulières qu'ils devaient éclairer avec la lumière de la foi et con- « soler par le don de la grâce. N'est-ce pas en se mouvant dans l'orbite « de l'autorité suprême du centre de l'Église qu'ils ont conservé le « dépôt de la foi et maintenu le lien de l'unité? Le symbole de « l'Église romaine n'est-il pas le même qu'ils ont enseigné? Et com- « ment les Églises particulières de l'univers catholique auraient-elles « gardé l'unité si elles avaient manqué de reconnaître Rome comme « la mère et maîtresse de toutes les Églises? Ce serait même une « absurdité que de penser que, loin du centre immortel autour du- « quel elles accomplissent dès le temps des Apôtres leurs grandes des- « tinées, il leur aurait été possible de réaliser cette unité compacte, « vive, indestructible, qui aujourd'hui, comme à Jérusalem, marque « le caractère qui la distingue au milieu de l'anarchie des sectes et « des ruines amoncelées des opinions humaines.

« Et si nous venions à évoquer de leurs sépulcres les millions de « prêtres qui, sans partager l'autorité des Évêques, portèrent aussi « le poids de leurs sollicitudes et furent associés à leur mission, « qu'est-ce que les ennemis du catholicisme pourraient leur répondre? « N'ont-ils pas prêché sur la terre pendant dix-neuf siècles un même « Dieu, une même foi, un même culte? Est-ce que l'on ignore peut- « être que l'Église n'a jamais donné le baiser de la paix et le sacre- « ment de l'éternelle miséricorde à aucun réfractaire, sans qu'elle eût « d'avance reçu des lèvres moribondes l'expression publique de son « symbole récité en présence de la mort et de l'éternité? Tout prêtre

« qui meurt en communion avec l'Église est un témoin de sa foi et « un apôtre de l'unité.

« Et qui est celui qui pourrait compter ceux que l'Église a inscrits « sur les diptyques de l'espérance? Qui dira le nombre des fils de cette « grande tribu de prêtres et lévites propagateurs de l'unité catholique? « Les étoiles du firmament sont moins nombreuses que ces astres « innombrables qui brillent au ciel de la hiérarchie sacerdotale.

« Venez maintenant, ô vous nations de la terre, qui étant encore « en vie reçûtes la bonne nouvelle de l'Évangile, et qui en descen- « dant au sépulcre avez emporté avec vous le symbole de la foi « romaine ; venez dire à l'impie quelle a été l'étoile qui resplendit « sur votre berceau, quel est le sceau qui scella votre sépulcre! Tri- « bus régénérées par la grâce, toujours vivantes sous l'ombre de la « croix au fond même du sépulcre qui finira bientôt pour vous, dites « quelle a été votre foi! Venez des quatre vents du ciel, descendez « sur le vaste champ du temps, environnez l'incrédule d'un cercle « de vérité et de lumière, et, élevant votre voix, faites résonner les « accents des croyances catholiques!

« Le symbole de l'Église romaine est celui que répètent tous « ces innombrables fils de l'espérance. Mais y a-t-il quelque chose « de plus imposant que l'immense témoignage des disciples de cette « croix qui brille sur la coupole de Saint-Pierre? Non, il n'y a rien « dans l'histoire de l'humanité qui puisse se comparer à ce témoi- « gnage de l'unité catholique. Deux cent millions d'hommes dissé- « minés comme la poussière sur le globe croient aujourd'hui même « ce que Jésus-Christ enseigna à ses disciples : des milliers d'Évêques « et de prêtres prêchent, défendent et propagent la même foi que les « apôtres ont prêchée et que les martyrs ont scellée de leur sang, le « même culte qu'ils ont rendu au vrai Dieu : et nous aussi, avec eux « tous, nous agissons dans la même unité qu'ils ont conservée et qui « est perpétuée par les successeurs de saint Pierre. Aujourd'hui, « comme dans les siècles qui nous ont précédés, la voix immortelle « de la hiérarchie répète dans l'univers : *Un Seigneur, une foi, un* « *baptême, une Église.*

« Oh! qu'il est resplendisant le flambeau de l'unité catholique! « Le Pontificat suprême, les oracles des saints Conciles œcuméniques,

« l'enseignement immuable de l'Épiscopat transmis aux nations par la « bouche d'innombrables tribus du sacerdoce, l'identité de l'enseigne- « ment des docteurs de l'Église, la foi inaltérable dans tous les temps, « voilà la base sur laquelle repose l'unité, qui est l'attribut visible, « incommunicable de l'Église de Jésus-Christ... »

Et plus loin, après avoir promené rapidement sa vue sur les peuples qui se sont séparés de l'unité par le schisme et l'hérésie, il ajoute : « Ce pouvoir supérieur à tout ce qui est purement terrestre, et par « sa nature toute divine, et par la sainteté de ses fonctions, et par la « fin spirituelle qu'il se propose, est communiqué à tous les Évêques, « mais sans être divisé, pour assurer l'unité de l'Église par l'obéis- « sance au Chef visible d'elle : cette obéissance conserve l'unité du « Chef, l'unité du Chef conserve l'unité du ministère, l'unité du mi- « nistère conserve l'unité de communion, l'unité de communion con- « serve l'unité de foi. Otez l'obéissance au Pape, vicaire de Jésus- « Christ, et tout s'écroule, la foi même et la religion.

« En présence d'une doctrine si lumineuse, fondée sur l'Écriture « sainte et la tradition, que devrons-nous penser de ceux qui, avec « l'éternelle et fatigante répétition de fausses décrétales, de l'usurpa- « tion des droits des Évêques par les Papes, avec les phrases de curie « romaine, monarchie universelle, despotisme, cupidité, corruption « de Rome, prétendent détruire d'un seul trait de plume la discipline « de l'Église pour rompre l'unité? Nous ne pouvons pas croire qu'ils « soient inspirés par la charité et le zèle de la religion; car celui qui « n'est pas uni au Chef de l'Église ne vit pas de la charité, et il n'y a « point de véritable zèle dans ceux qui prétendent dicter la loi à ceux- « là mêmes que Jésus-Christ a ordonné d'écouter et de suivre. Tout le « but de leurs désirs c'est de rendre les Églises particulières indépen- « dantes de l'Église mère, de la Chaire principale, pour jeter ainsi le « sacerdoce dans l'esclavage, et le faire inutile pour Dieu, inutile « pour le peuple, inutile pour tout; puisqu'un sacerdoce dont la hié- « rarchie n'est pas intimement unie à son centre n'est pas le sacer- « doce de Jésus-Christ : ce sont des ministres humains *qui viennent « d'autre part, qui ne sont pas entrés par la porte, mais comme les « voleurs et les larrons*, selon l'expression du Sauveur lui-même, et « la définition du Concile de Trente. »

V.

Il était dans les desseins de Dieu que celui qui, vingt-deux ans plus tôt, récemment incorporé au chapitre de la cathédrale de Popayan, avait donné à cette Église les prémices de sa parole dans un éloquent éloge du Prince des Apôtres et de sa chaire immortelle, et qui six ans après, élevé au siége métropolitain, avait célébré sa première messe pontificale dans cette même église, au jour même de la fête et sous les auspices des Saints Apôtres, terminât aussi la série des Lettres pastorales de son laborieux Épiscopat par *une éclatante confession de l'unité de l'Église, et de la pleine puissance et infaillibilité du successeur de Pierre dans cette même chaire apostolique.* Il n'adressera plus la parole à son cher troupeau que pour l'exciter à la patience dans les persécutions, et, au moment de partir pour son glorieux exil, pour l'engager encore de nouveau à rester inviolablement et fidèlement attaché à la sainte Église romaine.

Il faudrait lire cette lettre que l'Archevêque écrivit au Pape Pie IX lors de son exaltation au trône pontifical [1], et qui est un hymne où son cœur se répandait en jubilation et en bonheur, comme s'il pressentait déjà toute la gloire dont allait s'environner et resplendir cet illustre pontificat. Il faudrait lire toute la correspondance des deux Souverains Pontifes, Grégoire XVI et Pie IX, qui est un témoignage constant de la grande estime qu'ils faisaient des principes, des actes et de la fidélité et attachement inviolables de l'Archevêque Mosquera au Saint-Siége Apostolique. L'auguste Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église lui en a donné des preuves impérissables. L'univers catholique connaît cette mémorable Allocution prononcée dans le Consistoire secret des Cardinaux, par laquelle Sa Sainteté a béni ses œuvres et son nom. Mais ce qui n'est pas connu, c'est une autre marque distinguée de pleine confiance que l'Archevêque avait déjà reçue de Sa Sainteté. Lorsqu'en 1851 Monseigneur Laurent Barilli

[1] Voyez aux Nos 4 et 5 de l'Appendice, la lettre de l'Archevêque et la réponse du Souverain Pontife. (*Note ajoutée pour l'impression*).

partait de Rome pour la Nouvelle-Grenade comme Délégat apostolique et représentant du Saint-Siége auprès de ce gouvernement, Sa Sainteté lui a dit : « Allez, vous devez vous considérer comme spécialement accrédité près de l'Archevêque de Santa-Fé de Bogotá ; agissez en tout d'accord avec lui. » Et le digne représentant du Saint-Siége, qui est aussi un homme supérieur sous tous les rapports, et par le cœur, et par l'esprit, et par la connaissance des hommes, et par le tact diplomatique, le promit et tint parole. Il s'attacha à l'Archevêque et l'Archevêque à lui. Ils se donnèrent mutuellement leurs cœurs. Et quand l'Archevêque partit pour l'exil, c'était sa plus grande consolation de laisser son Église sous la tuition immédiate d'un si insigne représentant du Saint-Siége, et le Délégat lui-même entouré d'un clergé fidèle, sur lequel présidaient alors les dignes Vicaires généraux qui aujourd'hui sont promus, l'un au siége métropolitain, comme successeur de son ancien prélat, et l'autre au siége suffragant d'Antioquia.

Après de pareils témoignages, je suis relevé de la tâche innécessaire d'en accumuler d'autres moi-même, relatifs à la première moitié de la vie cléricale et sacerdotale de mon frère, pour le montrer toujours d'accord avec lui-même, soit dans ses études au séminaire de Quito, sous la direction d'un théologien *ultramontain* distingué, qui était aussi un saint prêtre et son supérieur et directeur spirituel, soit dans le commencement et le progrès de ses premiers services à l'Église sous son Évêque diocésain, qui était aussi un théologien *ultramontain*, et qui l'avait initié au sacerdoce, lui avait conféré tous les ordres sacrés, avait coopéré à son incorporation au chapitre cathédral, l'avait nommé vicaire général, et enfin lui avait donné la consécration épiscopale et l'investiture du *pallium*, en lui restant jusqu'à sa mort fidèlement attaché avec l'amour d'un père, et le dévouement respectueux et fraternel d'un excellent suffragant.

Je n'aurais pas même entrepris la défense de l'Archevêque par cette lettre, s'il s'était trouvé ici un seul membre de son clergé, un seul des élèves de son séminaire majeur de Bogotá, qui se fût acquitté mieux que moi de ce devoir. Le premier venu de ces chers enfants de sa doctrine eût dit entre autres choses à Votre Éminence combien l'Archevêque était heureux lorsque, tournant ses regards sur cette

illustre Église de France, qu'il connaissait si bien dans tous les monuments de sa gloire littéraire et évangélique, et qu'il aimait et admirait comme la seconde Église après la sainte Église romaine, il pouvait déjà leur dire avec une effusion de cœur inexprimable : Il n'y a « plus de gallicanisme ; il n'y a plus que l'ancienne, la « grande, la savante Église gallicane. » Votre Éminence se rappelle sans doute de la visite qu'il eut l'honneur de lui faire en 1853. Aussitôt qu'il apprit votre arrivée à Paris, il se fit conduire à votre hôtel, désireux qu'il était de présenter ses hommages à un prince de l'Église qu'il vénérait et aimait sans l'avoir autrement connu que par ses savants écrits théologiques, lesquels il avait mis avec bonheur dans les mains de ses séminaristes, et se plaisait à les citer toutes les fois qu'il en avait l'occasion, comme d'une très-grave et respectable autorité doctrinale. Il a eu l'honneur de vous le dire par ma bouche, en vous signifiant que Votre Éminence était le maître de son jeune clergé sans le savoir. Aussi a-t-il été jusqu'à sa mort, arrivée deux mois après, extrêmement content d'avoir fait votre connaissance, touché de l'accueil plein de bonté que Votre Éminence lui a donné, et enchanté de la gracieuse aménité de votre caractère : « Chez le Cardinal Gousset, me disait-il, le cœur se montre avant « l'esprit; on n'est vraiment supérieur qu'à cette condition-là. »

Éminence, lorsqu'au milieu de sa carrière, et dans la plénitude de sa force et de ses facultés, mon bon et illustre frère fut blessé de mort par l'iniquité des hommes qui lui enlevèrent le fruit de ses labeurs, il ne fit que défaillir de jour en jour. Pendant les longues souffrances de corps et d'âme qu'il eut à essuyer dans son exil, il lui arriva de me dire plus d'une fois dans son lit de douleur, et avec une sainte patience : « Tâche de te dépouiller de ta tendresse autant que tu « peux, et soigne-moi par pure charité; et tu le trouveras devant « Dieu. » Je savais bien, avant de commencer cette lettre, qu'après le témoignage du sang l'on n'a pas besoin d'apologie. Cependant il m'a semblé qu'il m'adressait encore du ciel le même conseil et la même demande, en me disant : « Pas de zèle excessif, et soigne ma mémoire « seulement par charité, qui est aussi la justice. » C'est donc par charité et en conscience que je l'ai fait. Que ma charité et ma conscience se rencontrent avec la charité et la conscience de Votre Éminence ;

c'est toute mon ambition et mon espérance. Ce sera aussi en quelque sorte le doux embrassement de la paix avec la justice. Et une condigne réparation sera faite à la mémoire si pure, à l'orthodoxie si sévère, au sens théologique si juste et si romain de l'Archevêque martyr de Santa-Fé de Bogotá, Emmanuel-Joseph de Mosquera.

Je prie Votre Éminence de vouloir bien agréer les hommages du profond respect et de la singulière vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

EMMANUEL-MARIE DE MOSQUERA,
ANCIEN MINISTRE.

Paris, ce 27 *novembre* 1855,
27, rue Montaigne.



LETTRE

A SA GRANDEUR MONSEIGNEUR LOUIS-ANTOINE DE SALINIS,

ÉVÊQUE D'AMIENS.

Monseigneur,



Je me sens encouragé pour adresser à Votre Grandeur cette lettre, par le souvenir que je conserve au fond de mon cœur, du bon accueil et des honneurs que vous avez bien voulu faire à mon bien-aimé et regretté frère l'Archevêque de Santa-Fé de Bogotá il y a deux ans, lorsque deux mois avant sa mort, il eut la consolation de se trouver à votre côté dans la grande solennité du triomphe de Sainte Théudosie.

Je n'ai pas oublié non plus que votre vénérable Métropolitain, Son Éminence le Cardinal Gousset, qui présidait à ces augustes cérémonies, partagea alors avec Votre Grandeur d'une manière toute spéciale les sentiments qu'excitait dans cette mémorable circonstance la présence d'un Évêque brisé déjà avant le temps par les plus cruelles persécutions, et dont le dépérissement laissait voir que ses jours allaient bientôt finir.

Je sais d'ailleurs, Monseigneur, qu'en dehors des rapports de hiérarchie, il y a entre vous et S. E. le Cardinal ceux d'une étroite et cordiale amitié; et cette connaissance, qui m'a été donnée par une personne qui est attachée de cœur à Votre Grandeur et à Son Éminence elle-même, m'a déterminé à vous prier de me faire l'honneur de vous informer, par la copie ci-jointe, de la lettre que j'ai été dans la pressante nécessité d'adresser à Son Éminence sous cette même date. Après que Votre Grandeur l'aura lue, j'ose espérer que les deux illustres Prélats qui d'un commun accord honorèrent en 1853 le mérite et les souffrances d'un de leurs collègues dans l'épiscopat, aujourd'hui encore se trouveront également unis dans le noble dessein de faire évanouir une certaine opinion qui par erreur involontaire est venue s'insinuer contre sa vénérable et sainte mémoire. Il y a un acte de justice à rendre, et dès lors je ne saurais pas douter un seul instant, que ceux dont la mission s'accomplit

tous les jours par des œuvres de perfection dans la justice et la charité, ne viennent pas à trouver un moyen de rétablir le plus tôt possible le Juste et sa mémoire dans la place qui leur appartient. Je n'ajoute rien de plus; ce serait faire injure à la haute pénétration et aux sentiments de Votre Grandeur et de Son Eminence, auxquels je fais appel aujourd'hui, rassuré d'avance du bon résultat que je me promets.

Mais je ne dois pas terminer ma lettre, Monseigneur, sans vous avoir dit, pour obtenir votre indulgence, que je ne l'aurais pas même commencée, dans la crainte de distraire Votre Grandeur de ses graves occupations, si je ne m'étais pas trouvé stimulé à l'écrire par des considérations d'une grande portée, à l'égard d'un Prélat mort pour la cause de la religion et dont la gloire est une propriété de son Église, et à l'égard de cette même Église, qui m'aurait justement reproché mon silence.

Je mets donc l'affaire avec la plus grande confiance entre les mains de Votre Grandeur, pour la part d'intervention qu'il lui sera loisible d'y prendre. Je n'ose presque parler de mon extrême reconnaissance personnelle à Votre Grandeur, quoiqu'elle sera certainement illimitée; devant plutôt vous assurer d'avance de celle de toutes les Églises de la Nouvelle-Grenade, et même des autres contrées de l'Amérique, où la mémoire de l'Archevêque Mosquera est en grande vénération.

Veuillez, Monseigneur, agréer les hommages du plus grand respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur, le très-humble et très-obéissant serviteur,

EMMANUEL-MARIE DE MOSQUERA,
ancien ministre.

Paris; 27 *novembre* 1855,
27, rue Montaigne.



RÉPONSE DE MONSEIGNEUR DE SALINIS,

ÉVÊQUE D'AMIENS.

A MONSIEUR DE MOSQUERA, ANCIEN MINISTRE.

ÉVÊCHÉ D'AMIENS.

Amiens, le 12 *décembre* 1855.

MONSIEUR,



E me suis empressé d'écrire à Son Éminence Monseigneur l'Archevêque de Reims, suivant le désir que vous m'avez exprimé.

C'était du reste une démarche superflue. Non seulement Son Éminence aura à cœur d'effacer la tache qu'il aurait imprimée involontairement sur la mémoire de votre illustre frère; mais elle trouvera, j'en suis sûr, le moyen de faire sortir de cette circonstance un nouveau rayon de gloire sur l'une des plus grandes figures que l'histoire de notre siècle ait à présenter à la postérité.

Votre lettre, Monsieur, est admirable. Je vous le dirai avec simplicité: il m'a été impossible de la lire sans que les larmes me soient venues plusieurs fois aux yeux. Vous n'êtes pas seulement le frère de l'Archevêque de Bogotá par le sang; vous l'êtes par l'âme et par le cœur.

Que je serais heureux, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous voir à Amiens, qui est si près de Paris, et de pouvoir vous exprimer les sentiments de vénération et de reconnaissance que nous avons voués à l'Archevêque de Bogotá. Vous verriez que de tous les souvenirs de notre grande fête de Sainte Théudosie, c'est celui qui est resté plus

profondement gravé non-seulement dans le cœur de l'Évêque, mais dans toute notre religieuse population.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'hommage du profond respect avec lequel je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† A. Ev. d'Amiens.



LA CATHÉDRALE D'AMIENS

APPENDICE.

APPENDICE.

N° 1.

LETTRE DE MONSEIGNEUR EMMANUEL-JOSEPH DE MOSQUERA,
ARCHEVÊQUE DE SANTA-FÉ DE BOGOTA,
EN RÉPONSE A L'ENCYCLIQUE DE SA SAINTETÉ
du 2 février 1849.

Beatissime Pater,



Summo cordis gaudio, et omnium fidelium plausu, accepi Litteras Sanctitatis Vestræ secunda februarii datas, quibus, de Immaculata Conceptione Dei Genitricis et Virginis Mariæ disserens, meam opinionem de hac re et judicium petit, simulque informationem de devotione hujus populi erga prædictam Conceptionem, et de desiderio, quo ardet, definitionem hujus veritatis a Sancta Sede obtinendi. Ut ergo voluntati Sanctitatis Vestræ morem geram, et muneri meo pro mea tenuitate satisfaciam, hîc meam mentem humillimè subjicio.

Speciali Dei providentia factum videtur, ut pia sententia de Immaculato Conceptu Beatæ Mariæ Virginis, qui optimo cuique semper in corde fuit, ab aliquibus olim in dubium revocaretur. Dum enim Catholici Doctores Beatam Virginem ab omni originali culpa immunem asserebant, veritas melius patescebat, et occasio illis ipsius Virginis laudibus extollendæ in dies offerebatur. Quin etiam ipsi impugnatores, qui ut generalem de peccato originali legem defenderent, privilegium illud Mariæ negarunt, primùm in silentium deducti, postea de veritate convicti, et demum nobiscum Eam ab omni labe puram acclamantes, veritatis argumentum et celebrem Marianæ gloriæ triumphum præpararunt. In eo quippe nitebantur illi, quod est ejus mysterii basis ac fundamentum, omnes scilicet homines in Adam peccavisse, nullam ab hac generali lege exceptionem admittentes. Sed

quis neget Deo potentiam suæ Matri hanc exceptionem concedendi? Innocens ille Pontifiex, sanctus, impollutus, segregatus a peccatoribus, pollutam matrem deligeret? Ille, inquam, qui est Vera Sapientia domum sibi in mundum venienti non ædificaret sanctitati suæ infinitæ accomodatam? Qui Eam benedictam inter mulieres, et gratia plenam salutari ab Angelo jussit, nonne Eam sanctam à primo instanti creavit? Qui Eam matrem sine virginitatis detrimento fecit, qui Eam à pœna et dolore filios pariendi liberavit, cur tot ac tanta Ei privilegia dederit, et primum, ac præcipuum, Majestati suæ maximè decens, negarit? Quomodò Ipsa serpentis caput contereret, si uno tantùm momento serpens illi dominaretur? Quis illa verba : *Inimicitias ponam inter te et mulierem*, explicabit, nisi per amicitiam Mariæ cum Deo ne uno quidem momento interruptam? *Adjuvavit Eam Deus manè diluculo. In malevolam animam non intrabit Sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis.* Ideo Ipse creavit illam in Spiritu Sancto, et in creatione dixit : *Tota pulchra es amica mea, et macula non est in te. Et quamvis lex pro omnibus constituta est, sed non pro te.*

Sententiam hanc Immaculatæ Conceptionis Sancti Patres omnium sæculorum admiserunt, verbis explicarunt, laudibus exornarunt; Sancti Doctores rationibus confirmarunt, Thoma angelico et Bernardo mellifluo nullomodò exceptis. Thomas quidem, si originalem puritatem Mariæ expressè non docuit, ut multis placet, tacitè saltem illam asseruit, quia ex principiis ab eo positis legitimè deducitur. Bernardus nihil contra illam sententiam protulit, sed ad Ecclesiæ Romanæ judicium detulit. Ambo verò, si postea vixissent, acerrimè piæ sententiæ propugnatores fuissent. Academiæ catholicæ illam etiam propugnarunt, quin aliquis ad gradum ullum promoveretur, nisi voto facto de Immaculata Conceptione defendenda.

Finem huic discussione dabat Synodus Tridentina, et Immaculata Conceptio jam jam definienda, re quidem vera definita fuisset, ni Patres illi venerandi aliquid gloriæ Mariæ detrahi duxissent ex paucissimorum oppositione. Attamen illud semper ab omnibus, tam assentientibus quam dissentientibus, sancitum est, Sanctam Synodum non intendere Mariam semper Virginem originali labe credere infectam. Quid clarius? Concilii intentio non fuit comprehendere in decreto de peccato originali Beatam et Immaculatam Virginem Mariam, Dei Geni-

tricem. Quænam ergo erat Patrum illorum intentio? Satis indicat verbum illud *Immaculatam*, quo semper indicatum fuit privilegium exemptionis a peccato originali. Addit Sancta Synodus confirmationem, et innovationem constitutionum Sixti IV de hac quæstione, scilicet approbationem festi et officii, et concessionem indulgentiarum omnibus fidelibus Conceptionem *sic intellectam* celebrantibus. Dico *sic intellectam*, nam fideles qui Mariæ Conceptionem Immaculatam venerabantur, in gravem errorem inducti essent, si Ecclesia talem sententiam non approbaret.

Præterea, ut ex doctrina Divi Thomæ et Divi Bernardi eruitur, nihil celebrat Ecclesia nisi sanctum, et ideo Doctores illi sapientissimi Nativitatem Mariæ Sanctam dicunt, quia Ecclesia talem festum non celebraret, nisi Sancta fuisset Virgo Maria ante ortum. Jam verò ex Decreto Alexandri VII, anno millessimo sexcentessimo sexagessimo primo, patet : 1° Sixti IV, Pauli V et Gregorii XV constitutiones editas esse in favorem sententiæ asserentis Beatam Virginem a peccato originali præservatam fuisse; 2° Piam ac laudabilem esse hanc sententiam; et pium ac laudabilem secundùm illam Beatam Virginem colere; 3° In Romana Ecclesia olim solemniter celebratum esse, et etiam nunc celebrari Festum Immaculatæ Conceptionis, per illam intelligendo sanctificationem Beatæ Virginis primo instanti creationis animæ et ejus infusionis in corpus ; ideoque sanctificationem Beatæ Virginis pro primo illo suo suæ existentiæ instanti esse objectum cultûs, ad quem Ecclesia fideles omnes præcepto celebrandi festum Conceptionis Beatæ Virginis obligat. Illud etiam est animadvertendum, Alexandrum VII clausulam a Paulo V et Gregorio XV positam de non inferendo præjudicio contrariæ opinioni (directè scilicet et expressè vi suæ prohibitionis) prætermisisse.

Quum ergo Sacra Scriptura, Patres, Doctores theologi, Concilium Tridentinum præter alia, Summi Pontifices, huic piæ sententiæ faveant, et aliundè Ecclesia, utpote infallibilis in rebus fidei et morum, non possit consulere, et multo minus præcipere cultum falsum et superstitiosum, quod quidem accideret si falsa esset pia illa sententia de Immaculata Mariæ Conceptione, sequitur talem sententiam esse proximè definibilem. Ita existimabat eximius Doctor Suarez (in 3 part. Divi Thomæ, quæst. 27, art. 2, sect. VI) : « Veritatem hanc, scilicet

Virginem esse conceptam sine peccato originali, posse definiri ab Ecclesia, quando id expedire judicaverit. »

Nunc verò an hoc tempus advenerit, cuinam dubium videri potest? Ego quidem sic existimo, tempus illud jam venisse, et valdè opportunum. Sententia illa, quæ pia vocatur, est hodie universalis, ubique et ab omnibus prædicata, imò ab ipsis qui illam aliquando impugnarunt nunc pro viribus defenditur; quod si non fuit semper, ideo evenit ut Mariæ gloria magis ac magis elucescat.

In America meridionali, et præcipuè in hac Archidiœsesi, una est omnium vox : Mariam sine peccato originali esse conceptam. In Universatibus votum fit de Immaculata Conceptione defendenda, et sub hoc mysterio et titulo Maria totius hujus Americæ Patrona est : plura templa, inter quæ hæc nostra Ecclesia Cathedralis, Mariæ in sua Immaculata Conceptione sunt dicata : confraternitates, ordo religiosus, festa publica in honorem Immaculatæ Conceptionis existunt : pluries in anno, et præsertim in novendialibus et octava Immaculatæ Conceptionis, oratores sacri de hoc privilegio Mariæ concionantur : nunquam verbum Dei populo annuntiatur, quin antea laudetur Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum, et Immaculata Mariæ Conceptio. Novissimè clerus sæcularis et regularis hujus Archidiœseseos u n a n i mi c o n s e n s u [1] votum in Ecclesia nostra Cathedrali mecum fecit, festum solemne quotannis celebrandi, quo die Sanctitas Vestra definiat hoc Mariæ privilegium, et insuper jejunandi in pervigilio festi Immaculatæ Conceptionis Beatæ Mariæ Virginis.

Hæc omnia et plura alia possem enumerare, ut devotio erga Mariæ Conceptionem in his regionibus patefieret. Inter quæ tacendum non est gaudium magnum et universale omnium fidelium, quando ex Encyclica Vestræ Sanctitatis spes omnibus effulsit, quam proximè videndi definitam tanquam dogma fidei piam sententiam de Immaculata Mariæ Conceptione.

Hoc quod jampridem à prædecessoribus Sanctitatis Vestræ rogaverunt plures Ecclesiæ Prælati, quodque ipse cum Episcopis hujus Neogranatensis reipublicæ Gregorium XVI felicis recordationis rogavi,

[1] *Unanimi consensu.*—Même expression, même signification que l'on trouve plus loin dans cette lettre, lorsque l'Archevêque dit du Chef de l'Église : *unanimi consensu unitum.*

audeo et nunc omnium minimus iterum rogare Beatitatem Vestram; nimirùm, ut Caput cui Deus infallibilitatem dedit, cum corpore Ecclesiæ dispersæ unanimi consensu unitum [1], Mariam Deiparam et gloriosam Virginum Virginem, Immaculatam in primo suæ Conceptionis momento ex cathedra proclamet.

Quam opportunè hoc accideret, Beatissime Pater, Ecclesia ipsa quodammodò clamat. Cui protectio singularis Ecclesiæ, et præcipuè Ecclesiæ Romanæ, omnium Ecclesiarum matris, necnon Christi in terris Vicarii, his novissimis temporibus est attribuenda, nisi Mariæ quæ serpentis caput contrivit, quæ sola cunctas hæreses interemit, et ad quam omnes in hisce calamitatibus confugimus? Declaratio hujus præclari Mariæ privilegii nonne esset simul nunc, et gratitudinis testimonium, et fiduciæ argumentum, novæ et gratioris protectionis pignus æternum? Totus orbis, quam latè patet, lætitia exsultaret, fides roboraretur, charitas revivisceret, religio floreret, per Eam quæ semper gaudium annunciavit universo mundo. His omnibus rationibus adductus, judicium meum Sanctitati Vestræ submittendo;

Judico posse definiri, et definiendum esse, ut dogma Fidei Catholicæ, Mariam semper Virginem à peccato originali, speciali Dei privilegio, fuisse præservatam.

Datum in urbe Sanctæ Fidei de Bogota, VI idus decembris, anno millesimo octingentesimo quadragesimo nono.

Ad Vestræ Sanctitatis pedes humillimè provolutus, Beatissime Pater,

Devotissimus ac obsequentissimus servus et Filius

† EMMANUEL JOSEPH,

Archiepiscopus Sanctæ Fidei de Bogotà.

[1] *Unanimi consensu.*—Voyez la note précédente.



N° 2.

LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE DE BOGOTÁ AU SOUVERAIN PONTIFE,

LUI DEMANDANT LA CONDAMNATION SOLENNELLE

De l'ouvrage publié à Lima, par le prêtre Don Francisco de Paula Gonzalez Vigil, sous le titre : « *Defensa de la autoridad de los Gobiernos y de los Obispos contra las pretenciones de la Curia romana.* »

Beatissime Pater,



Inter multiplices, quas tenebrarum potestates in Ecclesiam turbationes suscitare conantur, non minorem esse librorum reprobatæ doctrinæ in diversas formas reproductionem, Sedi Apostolicæ notissimum est. Quum rarissimæ antea in nostra America litterariæ apparerent productiones, non nisi paucis ab hinc annis, sive in Ephemeridibus, sive in aliis despicabilibus scriptis, pestifera hæreseos, incredulitatis, vel philosophismi dogmata, serpere cœperunt. Primus autem scandalum nuper dedit presbyter Franciscus de Paula Gonzalez Vigil, qui ex professo, opus philosophismi et jansenistarum erroribus plenum in lucem Limæ anno proximè elapso edidit, sub titulo : « Defensa de la autoridad de los Gobiernos y de los Obispos contra las pretensiones de la Curia Romana » In prima parte, sex tomis comprehensa, quæ usque nos pervenit, venenum omne totius operis cognoscitur. De hocce libro, ut de illo sæculo præcedenti à P. Laborde edito, dicere cum clarissimo Benedicto XIV possumus, ad id tendere auctorem, ut collatam a Christo Domino et Salvatore Nostro Ecclesiæ suæ potestatem, non solùm dirigendi per consilia et suasiones, sed etiam jubendi per leges, ac devios, contumacesque, exteriori judicio, et salubribus pœnis, coercendi atque cogendi, labefactet, convellat, et prorsus eliminet; ecclesiasticum ministerium ita sæculari dominationi subjiciens, ut ad hanc spectare pronuntiet, de externa sensibili gubernatione cognoscere, ac judicare. Rem tamen omnem ipsam ad religionis et Fidei regulas sedulè accuratèque expendenti, facilè occurrit principiorum falsitas, eorumque consecutionum absur-

ditas. Auctoris demùm à veritatis tramite longè aberrantis patet temeritas, qua propositiones obtendit captiosas, et falsas, impias quoque et erroneas, alias damnatas, et hæreticas, Ecclesiæ verò, Sanctisque Patribus injuriosissimas, illiusque potestatis, jurium, et libertatis, quantum in ipsis est, prorsus eversivas. Præterea opus hoc inscriptum apparet *Americanis Reipublicis,* in eum protinam finem, ut gubernia non solùm auctorem protegant atque defendant, verùm etiam ut prompta audacia in Ecclesiæ sacratissimis negotiis sese immisceant, omnemque Catholicæ Ecclesiæ constitutionem hisce regionibus perturbent, ac prorsus evertant. Revera, Beatissime Pater, omnia ab ipsis guberniis timenda esse, asserere non ambigimus; ex illis namque hominibus, sive nationales, sive provinciales concinnantur conventus, qui philosophismi erroribus imbuti sunt, nihilque antiquius in corde habent, quam communionem, atque obedientiam Sedi Apostolicæ divino præcepto debitas, rumpere atque labefactare. His igitur rationibus, in Vestram Beatitudinem et Apostolicam Sedem prospiciens, tanquam in Christi Vicarium, cui datum est ab ipso Servatore pascere agnos et oves, enixè expostulo præfati libri damnationem, non solùm Sacræ Indicis Congregationis decreto, verùm et in solemniori forma, ut Clarissimus Benedictus XIV opus P. Laborde, in Brevi *Ad assiduas*, ad Poloniæ Episcopos, damnavit. Judicium de Vigilii opere ab Apostolica Sede solemniori damnatione prolatum, opportunum erit antidotum adversùs infensi hominis venena, quum non diffusum adhuc in aliis Reipublicis videatur illud hæreticum atque impium opus.

Deus Optimus Maximus incolumen Sanctitatem Vestram diù servet.

Sanctæ Fidei de Bogotá, 11 *Octobris*, *anno* 1850.

Ad pedes Sanctitatis Vestræ humillimè provolutus,
Devotissimus et obsquentissimus servus et Filius.

EMMANUEL-JOSEPH,
Archiepiscopus Sanctæ Fidei de Bogotá.



N° 3.

PIUS PP. IX

VENERABILI FRATRI EMMANUELI-JOSEPHO,

ARCHIEPISCOPO SANCTÆ FIDEI DE BOGOTA.

VENERABILIS FRATER, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM,

Etsi summo animi Nostri dolore jam nosceremus, Venerabilis Frater, quomodo variis ab hinc annis in istis regionibus pestifera cujusque generis scripta cum maximo Sanctissimæ nostræ Religionis et fidelium damno in lucem edantur, tamen tuis Litteris die 11 proximi mensis octobris scriptis, ac nuper ad Nos perlatis, majorem in modum paterni Nostri cordis augetur angor. Significas enim à quodum Limanæ Diœcesis Presbytero Francisco a Paula Gonzalez Vigil typis evulgatum nuper fuisse opus inscriptum : « Defensa de la autoridad de los gobiernos y de « los obispos contra las pretensiones de la Curia Romana » perniciosissimis quibusque erroribus plenum, et Catholicæ Ecclesiæ ejusque doctrinæ vel maximè adversum. Hinc enixè à Nobis postulasti ut ejusmodi exitiale opus, ex quo maxima in rem catholicam et fideles damna redundant, solemniori modo damnare velimus, ne tam diræ contagia pestis latius serpant, ac Dominici gregis oves miserè inficiant ac perdant. Nos itaque, dum ejusmodi tuum zelum Catholico Antistite planè dignum meritis laudibus prosequimur, Tibi significamus Nostras curas jam in id esse intentas, ut peragamus quod Supremi Nostri Apostolatûs munus in tanti momenti re postulat. Interim verò licet de episcopali Tua sollicitudine non dubitemus, tamen non possumus quin Tibi animos addamus, ut majori usque contentione et vigilantia fideles tibi commissos, qua voce, qua pastoralibus Litteris,

monere et exhortare nunquam desinas, quo pestiferos cujusque generis libros et venenata scripta summopere abhorrentes, ab illorum damnosa lectione diligentissimè se abstineant, ac nunquam se decipi, et circumferri patiantur nequitia et astutia hominum ad circumventionem erroris. Denique hac occasione libentissimè utimur ut Nostram erga Te benevolentiam denuò testemur et confirmemus. Cujus quoque pignus adjungimus Apostolicam Benedictionem, quam toto cordis affectu Tibi ipsi, Venerabilis Frater, et gregi Tuæ curæ commisso peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 16 decembris, anno 1850, Pontificatûs Nostri anno quinto.

Pius PP. IX.



N° 4.

LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE AU PAPE PIE IX,

A L'OCCASION DE L'EXALTATION DE SA SAINTETÉ AU TRÔNE PONTIFICAL.

Beatissime Pater,

Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra, dum publico universalique testimonio certior factus Beatitudini Vestræ veras Jesu Christi Vicarii esse dotes, mihi temperare nequeo, quin gratum et devinctum animum, summa cum reverentia significem. Jam enim candidissimi nascentis Ecclesiæ dies iterùm illuxisse mihi videntur. Non semetipsum clarificavit, ut Pontifex fieret, qui repentino et veluti insperato omnium voto, in Petri Sedem evectus est. A Domino factum est istud, et est mirabile in Ecclesia magna. Sciant igitur gentes quia manus Domini non est abreviata, et quod Deus noster est qui facit mirabilia magna solus. Patrem luminum oro, ut qui cœpit opus bonum perficiat usque in diem Christi Jesu. Adsit constans et prospera valetudo; aurei anni affluant; tardo pede accedat verens et veneranda senectus; mediis in scopulis ac tempestatibus frontem serenet pax illa, quam mundus neque dare neque auferre potest. Eluceat Spiritus Sancti gaudium. Sis, o Sancte Pater, sis omnibus omnia factus, ut omnes Christo lucrifacias. Audiant hæretici, eosque pudeat matrem in ipsa senectute decoram ac fœcundam sprevisse. Audiant impii, et sponsæ ac sponso promissum æternæ juventutis florem mirentur. Neque deinceps in ipso matris sinu audiantur hæc deflendæ voces : « Ego quidem sum Pauli, ego autem Apollo, ego verò Cephæ; » sed omnes sint perfecti in eodem sensu, et in eadem sententia, consummandi in unum. Hoc oro diu noctuque; hoc contra spem et in spem credo. Neque enim, post insperatam et desuper secundo die datam electionem, credentibus et orantibus quidquam impossibile videtur.

Evangelizantis pacem beatos pedes amantissimè amplexus, Apostolicam Benedictionem, tam mihi, quam clero populoque meæ curæ commissis, intima cum observantia, et singulari animi demissione, exspecto.

Ero æternùm, Beatissime Pater, Vestræ Beatitudinis humillimus et obedientissimus servus et Filius.

Sanctæ Fidei de Bogotá, Kalendis Octobris 1846.

† EMMANUEL JOSEPH,

Archiepiscopus Sanctæ Fidei de Bogotá



N° 5.

RÉPONSE DE SA SAINTETÉ.

PIUS PP. IX

VENERABILI FRATRI EMMANUELI-JOSEPHO,

ARCHIEPISCOPO SANCTÆ FIDEI DE BOGOTA.



VENERABILIS FRATER, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.



UÆ tua sit erga Nos pietas, amor atque observantia, libenter cognovimus ex humanissimis Litteris quibus, Venerabilis Frater, Supremi Pontificatus Dignitatem humilitati Nostræ, nullo quidem meritorum suffragio, sed occulto illius omnia regentis ac moderantis Dei consilio collatam esse tantopere gratularis. Itaque, dum maximas Tibi pro hujusmodi tuo erga Nos studio gratias agimus, à Fraternitate Tua etiam atque etiam efflagitamus, ut in omni oratione, et obsecratione divitem in misericordia Deum exorare nunquam intermittas, ut infirmitatem Nostram abundantia divinæ suæ gratiæ propitius juvare dignetur, quo gravissimas formidandi Apostolici muneris partes, hisce præsertim luctuosis temporibus implere, atque universi Dominici gregis salutem procurare possimus. Nos quidem ab ipso Clementissimo Domino in humilitate cordis nostri poscere haud omittemus, ut amplissimis suæ Bonitatis donis Tibi, Venerabilis Frater, tuisque pastoralibus curis, atque laboribus semper adesse velit, quo grex tuæ curæ commissus magis in dies

declinet a malo, faciat bonum, atque instet viam, quæ ducit ad vitam, Cujus superni præsidii auspicem et præcipuæ Nostræ in Te charitatis testem Apostolicam Benedictionem Tibi ipsi, Venerabilis Frater, et cunctis istius Ecclesiæ Clericis Laicisque Fidelibus peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud S. Mariam Majorem, die 20 aprilis, anno 1847, Pontificatus nostri anno primo.

PIUS PP. IX.



IMPRIMERIE BENARD ET Ce, 2, RUE DAMIETTE



PARIS. — IMPRIMERIE BÉNARD ET Cie,
2, rue Damiette.